

SEANCE DU 29 Mars 2022

Le 29 Mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la salle polyvalente.

Date de la convocation : Le 23 Mars 2022

Présents : Claude PIRIOU, Olivier GUERVILLY, Laure ROPERS, Arnaud LE BRAS, Odile HERVÉ, Alexandre LE DANTEC, Éric MORDELET, Guirec SCOLAN, Clet LE NORMAND, Gérard LE CABEC, Sylvaine GALLIOT, Gisèle BENECH

Absents excusés : Claude HAMON, Catherine Ferrand Peillon, Joël Piriou,

Absents : /

Procurations :

Claude HAMON donne procuration à Claude PIRIOU

Catherine FERRAND PEILLON donne procuration à Gisèle BENECH

Joël PIRIOU donne procuration à Guirec SCOLAN

Soit : 15 votants

Secrétaire de séance : Clet LE NORMAND

Le Maire propose en introduction de séance de donner la parole à Monsieur Hervé BOUGNOUX de la société ECLUSE INVEST afin de prendre connaissance de leur activité et des projets de villages séniors.

Monsieur BOUGNOUX indique que la société INCLUSE INVEST est installée à Ploufragan et qu'elle est constructeur de maisons bois individuelles fabriquées hors site.

L'ensemble de la maison est construit en usine à Ploufragan puis livrée sur site.

Le contexte du COVID 19 a conduit l'entreprise à réfléchir sur la condition des séniors en milieu rural.

A quel public se destine les projets de villages séniors : des séniors autonomes qui vivent dans des maisons qui ne sont aujourd'hui plus adaptées à leurs âge et modes de vie.

Les critères mis en avant par les séniors pour quitter leur logement :

- Se sentir chez soi (d'où la proposition de maisons individuelles en location non meublées)
- Pas d'infantilisation
- Récupérer du pouvoir d'achat
- Lutter contre la solitude

Un village séniors c'est quoi ?

C'est l'articulation de maisons individuelles (du T1bis au T3) autour d'un pavillon central commun qui permet de mutualiser les espaces de vie mais aussi certains services (internet, abonnement électricité...)

Délais de livraison d'un village de 13 à 18 mois.

Quelques éléments budgétaires et financiers :

Coût d'un village d'une dizaine de maisons entre 700 et 800 000 € avec le pavillon central hors acquisition du terrain.

Fourchette de loyers pratiqués : de 500 € pour T1bis à 800 € pour un T3.

Les membres du Conseil soulignent à cette occasion que ces loyers sont bien au-dessus de ceux pratiqués dans le secteur. Monsieur BOUGNOUX précise donc que lorsque le projet est en maîtrise d'œuvre communale, c'est la Commune qui est maîtresse des loyers.

Pour conclure sa présentation, Monsieur BOUGNOUX indique qu'il se tient à la disposition de la Commune pour procéder à une pré-étude d'implantation et budgétaire sur un projet à Saint-Clet.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BOUGNOUX des éléments présentés et propose aux membres de l'assemblée d'ouvrir la séance du Conseil Municipal. Il propose donc à lecture le procès-verbal de la séance du 10 février 2022.

Le PV n'appelle pas de remarque particulière et est validé à l'unanimité.

DPU :

- Demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU :
 - o Un bâti sur terrain nu – 4 rue de Coz Stang – parcelle AB70/72/75 et 300 : 1208 m²
Vente consorts LE NOA -> LE BLANC
PV compromis : 118 000 €

1 abstention

A la majorité la Commune n'est pas intéressée par cette vente.

- Demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU :
 - o Un terrain nu – champs Ar liors et An Talaero – parcelle C 1436 et C1434 : 1,44Ha
Vente LE GALLOU _> LE MERRER
PV compromis : 9 044 € (dont parcelle B 1001 non soumise à DPU)

A l'unanimité cette vente n'intéresse pas la Commune.

Culture et informations

Les membres de la Commission culture et information présentent un retour sur **le concert de Gospel** qui s'est tenu le samedi 19 Mars dernier en l'Eglise de Saint-Clet.

Une fréquentation au rendez-vous avec environ 150 personnes présentes.

Une co-organisation entre la Mairie et l'association Pierres et Paysage qui est un succès.

Organisation du concert de hautbois de Marika LOMBARDI en la Chapelle de Clérin : dimanche 15 Mai 2022 à partir de 16h.

Les membres de la commission indiquent qu'il est nécessaire d'organiser un nettoyage du site avant le concert de hautbois mais également le pardon de la Chapelle.

Proposition d'organiser une matinée citoyenne entre 2 sites :

- Cimetière
- Chapelle de Clérin

Le samedi 07/05/2022 / proposition d'un pique-nique à Clérin pour finir la matinée et remercier les citoyens-bénévoles.

Les brèves :

1^{ère} page : le mot du maire + les actions menées sur la Commune et les projets en cours.

2^{ème} et 3^{ème} pages voire 4^{ème} page : culture, loisirs et manifestations + état civil et info diverses

5^{ème} page : école

6^{ème} page : rubrique écologique

N°01.03.2022 : rythmes scolaires 2022-2023

Le Maire donne la parole à Laure ROPERS pour faire un point sur les rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2022.

Laure ROPERS indique que comme chaque année les municipalités ont la possibilité de réajuster les horaires des écoles publiques et par dérogation conserver la semaine de 4 jours (au lieu de 4 jours et demi)

Le Conseil d'école réuni le 14 mars dernier s'est prononcé de façon favorable au maintien de la semaine de 4 jours et des horaires de l'école.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité proposent :

DE MAINTENIR la semaine de 4 jours et les horaires de l'école Roger Mary pour la rentrée 2022-2023

Vie communale – réflexion sur l'éclairage public :

Dans le contexte de tension actuel des prix de l'énergie, il y a certainement une carte à jouer en matière d'éclairage public.

La Commune fournit déjà des efforts sur le renouvellement de son parc => équipement en LED

Aller vers une rationalisation de l'éclairage public est peut-être une option à étudier ?

Aller vers plus de sobriété, limiter l'éclairage à la sécurité des piétons et cyclistes sur les franges horaires de plus grand usage de la voie publique :

- Le matin et en soirée notamment pour les écoliers

Après en avoir échangé les membres du Conseil Municipal conviennent de la nécessité de prendre attache avec le SDE pour s'assurer des points suivants :

- Voir si possibilité d'éteindre l'éclairage public le soir à 21h
- Supprimer l'éclairage sur Juin Juillet et Aout
- Vérifier les cellules photosensibles pour s'assurer de leur bon fonctionnement

N°02.03.2022 : Recrutement agent polyvalent espaces verts :

Afin de répondre au pic d'activité saisonnier le Maire indique avoir donné suite à la délibération N°06.02.2022 pour le recrutement d'un agent polyvalent espaces verts.

Il précise les éléments suivants :

Une offre parue le 11 Mars 2022 sur le site de pôle emploi et diffusée par mail au Conseil

Réunion de la commission de sélection des candidats le 22 Mars 2022 :

9 candidatures reçues => position de la Commission

- Privilégier les profils espaces verts
- Privilégier les candidatures « de proximité »

⇒ 4 candidats retenus en entretien / entretiens le 28 Mars 2022

Candidate retenue : Amélie LE CALVEZ

Début de la mission : lundi 04 Avril 2022

En complément, Monsieur le Maire indique que le recrutement sur un temps complet permettra en cas de besoin de solliciter l'agent polyvalent des services techniques pour des missions de renfort au service école. A ce stade et en fonction des besoins évoqués avec le service école, une mission de renfort entretien des locaux de l'école est d'ores est déjà à imaginer.

En raison de son lien avec la personne recrutée, Monsieur Alexandre Le Dantec, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A la majorité (1 abstention) le Conseil Municipal valide :

Le recrutement de Madame Amélie LE CALVEZ

La durée du contrat de 6 mois : du 04 avril 2022 au 30 septembre 2022

AUTORISE le Maire à signer tous les documents en lien avec ce recrutement

N° 03.03.2022 : Salle polyvalente : fonctionnalité de la salle – étude de faisabilité

Le Maire indique les éléments de contexte suivants :

Une demande de pré-étude faite à l'ADAC en début d'année 2021, sans retour avant ce début d'année 2022.

Une rencontre en février 2022 : travaux envisagés pour répondre aux dysfonctionnements organisationnels :

- ⇒ Créer la capacité de stationnement réglementaire sur le terrain voisin (à acquérir, les abords permettant un aménagement complémentaire de stationnements nécessaires).
- ⇒ Déposer le bardage fermant le préau de manière à créer la possibilité **d'abriter les randonneurs**.
- ⇒ Donner accès à un WC PMR mixte depuis l'extérieur pour les randonneurs.
- ⇒ Créer des espaces extérieurs d'agrément pour les locataires de la salle qui puissent être une aire de jeux ouverte mais « clôturable » pour la sécurisation des enfants placés sous la surveillance parentale.
- ⇒ Revoir les sanitaires actuels et possiblement positionner les sanitaires femmes dans le volume accolé de l'ancien bar de manière à créer plus de WC y compris PMR ; déplacer les sanitaires hommes dans ceux actuels des femmes en disposant des urinoirs, d'un sas.
- ⇒ Changer la porte battante deux vantaux entre le sas d'entrée et la salle.
- ⇒ Diminuer la taille du mobilier du comptoir / bar devant l'entrée de la cuisine.
- ⇒ Revoir l'aménagement de la cuisine en y créant du rangement.
- ⇒ Etudier la possibilité d'accéder aux niveaux au-dessus de la cuisine (autrement que par une trappe dans un des WC femme) par un éventuel escalier extérieur (?)

A l'issue de cet exposé, le Maire propose à l'assemblée de confier une étude de faisabilité du projet à l'ADAC afin d'avoir de la visibilité sur la possibilité de réaliser le projet ainsi qu'une évaluation financière des travaux.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident de :

REALISER une étude de faisabilité du projet de réhabilitation fonctionnelle de la salle polyvalente

CONFIER cette mission à l'ADAC pour un montant de 360 € HT soit 432 € TTC

AUTORISER le Maire à signer les devis ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution des travaux et à leur mandatement.

Elections présidentielles :

Le Maire indique que du point de vue de l'organisation matérielle du scrutin les règles sont similaires à celles de Juin 2021 à savoir :

Gestes barrières à conserver – gel hydro + désinfection du matériel de vote et mis à disposition (stylo élargement + isoloir)

- Nombre d'isoloir suffisants pour éviter une trop grande file d'attente et promiscuité
- Une entrée et sortie distincte
- Port du masque conseillé mais non obligatoire à ce jour

En ce qui concerne la tenue du bureau vote et suite aux retours des personnes sollicitées, les quarts s'organisent comme suit :

DIMANCHE 10 AVRIL 2022 / 1er Tour			
	NOM / Prénom	NOM / Prénom	NOM / Prénom
8h00 - 10h30	Claude PIRIOU	Eric MORDELET	Piriou Joël
10h30 - 13h00	Arnaud LE BRAS	Laure ROPERS	Clet LE NORMAND
13h00 - 15h00	Odile HERVE	Olivier GUERVILLY	Guirec SCOLAN
15h00 - 17h00	Gisèle BENECH	Gerard LE CABEC	Yvon COJEAN
17h00 - 19h00	Claude PIRIOU	Sylvaine GALLIOT	C.FERRAND-PEILLON
DIMANCHE 24 AVRIL 2022 / second Tour			
	NOM / Prénom	NOM / Prénom	NOM / Prénom
8h00 - 10h30	Claude PIRIOU	Eric MORDELET	Piriou Joël
10h30 - 13h00	Arnaud LE BRAS	Laure ROPERS	Guirec SCOLAN
13h00 - 15h00	Olivier GUERV.	Alexandre LE DANTEC	Clet LE NORMAND
15h00 - 17h00	Gisèle BENECH	Gerard LE CABEC	Yvon COJEAN
17h00 - 19h00	Claude PIRIOU	Sylvaine GALLIOT	C. FERRAND PEILLON

Affaires diverses :

Organisation du repas du 8 Mai 2022 :

Après en avoir échangé, l'assemblée se montre favorable à l'organisation d'un repas convivial le 8 Mai 2022. Cette proposition sera transmise au CCAS pour validation et organisation le cas échéant.

N° 04.03.2022 appel à cotisation AMF :

Monsieur le Maire indique que la Commune est adhérente à l'Association des Maires de France. Celle-ci met à disposition une multitude d'outils et de services pour les élus et les services afin de les conseiller, de les informer et de les accompagner dans l'exercice de leur mandat.

Le renouvellement de la cotisation à l'AMF est soumis à délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

RENOUVELER l'adhésion à l'association des Maires de France pour un montant de 321.43 €

INSCRIRE les crédits nécessaires au budget

AUTORISER le Maire à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°05.03.2022 – campagne de stérilisation et d'identification des chat errants :

Le Maire indique que sur le secteur de Tolmine, un foyer de chats errants est recensé. Il précise avoir pris attache avec l'APAA de Trégrom afin de trouver une solution à la prolifération des chats errants dans ce secteur.

Dans le principe, chaque intervention fait l'objet d'un bon de mission qui détermine le besoin, la localisation et la date d'intervention. Lors du lancement de campagne de capture sur le territoire de la Commune, la Mairie doit informer les administrés des dates de la campagne au moins une semaine avant sa tenue.

Après leur capture, l'association s'assure que les chats n'ont pas de propriétaire et le cas échéant les leur restitue. Pour les chats sans propriétaire, l'APPA procède par l'intermédiaire d'un vétérinaire à leur identification et leur stérilisation avant de les relâcher dans le milieu s'il y a lieu. Si les animaux ne sont pas sauvages et qu'ils sont en bonne santé, ils seront proposés à l'adoption. Conformément à la loi, les chats ne pouvant être relâchés dans le milieu (maladie, problèmes sanitaires, très jeunes chatons) seront conduits à la fourrière.

Ces campagnes sont prises en charge par les Communes selon les fourchettes de prix suivantes :

- Femelles : stérilisation 85 à 95 €
- Mâles : stérilisation : 40 à 50 €
- Puçage : 40 à 50 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident de :

SOLLICITER l'APAA pour une campagne de stérilisation des chats errants sur le secteur de Tolmine

INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la conduite de cette campagne de stérilisation

AUTORISER le Maire à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adressage communal :

Madame Laure Ropers interpelle l'assemblée sur l'avancé du dossier d'adressage communal. Clet LE NORMAND indique avoir pris attache avec les services de la Poste et a consacré 2 après-midis avec ses derniers pour mettre le dossier en ordre. Dans les faits, la Poste a pris les devants au niveau du changement d'adresse mais ce dernier n'est qu'à moitié opérationnel :

- Le changement d'adresse a été fait NOM + nouvelle adresse
- Il reste à intégrer et vérifier l'ensemble des adresses de la Commune sur un logiciel en ligne.

Clet LE NORMAND indique être dans l'attente de retour des services de La Poste et poursuivre le travail de vérification de l'adressage.

Agenda :

Vote du budget :

- Mardi 12 avril 2022 à 18h30 – salle polyvalente en présence de Monsieur Guyot Comptable public

Fin de séance 21h30

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Le conseil municipal